

## TROIS QUESTIONS À PROPOS D'UN RECENSEMENT : NOTES D'UN SERMON SUR 2 SAMUEL 24

Émile NICOLE

### *I. Pourquoi ordonner le recensement du peuple d'Israël était-il une faute si grave ?*

Le recensement étant pour nous une opération administrative tout à fait banale, nous avons peine à comprendre pourquoi Dieu a jugé aussi sévèrement une telle initiative. Les sanctions proposées – sept années de famine, trois années de défaites ou trois jours de peste – nous renseignent sur la gravité de la faute à ses yeux. La répugnance du général Joab, qui n'était pas un « enfant de chœur », nous éclaire aussi ; c'était pour lui un véritable sacrilège (1 Ch 21.6).

Pour les anciens en effet, compter les sujets d'un État n'était pas une simple opération de routine, c'était une opération risquée. N'était-ce pas usurper un privilège divin que de prétendre compter les hommes ? La crainte de porter atteinte aux droits de Dieu (ou des dieux) était telle que dans les États anciens où le recensement était pratiqué, il était toujours accompagné de cérémonies expiatoires ou purificatrices destinées à apaiser les dieux. En Israël de telles cérémonies ne sont pas signalées, mais le livre de l'Exode précise qu'à l'occasion des recensements une taxe religieuse devait être perçue « afin qu'il n'y ait pas de plaie » (Ex 30.12).

L'auteur du récit biblique ne nous dit pas si c'est l'acte du dénombrement en lui-même ou la manière dont il a été effectué ou les mobiles de David qui ont offensé Dieu. Mais en nous plaçant dans la perspective évoquée concernant les droits de Dieu et de l'homme nous pouvons mieux comprendre que Dieu soit offensé à l'occasion d'un recensement et que cette offense soit considérée comme particulièrement grave : « j'ai commis un grand péché » reconnaît David (v. 10).

Nous ne tirerons pas de ce récit des conclusions sur les recensements, mais nous poserons la question fondamentale : *avons-nous conscience des droits de Dieu sur notre vie et des limites que ce droit impose à notre soif de pouvoir ?* À l'heure où le progrès technique donne à l'homme des pouvoirs de plus en plus étendus, où l'homme n'est pas seulement capable de compter les sujets d'un État mais de les fichier sur ordinateur, où il n'est pas seulement capable de compter les êtres vivants mais de contrôler les naissances... À l'heure où certains considèrent comme un acte banal que d'interrompre une grossesse, où se pose la question de la prolongation de la vie de certains malades... et que dire des manipulations génétiques ? L'homme a acquis un pouvoir impressionnant et ce qui est terrifiant est qu'il l'exerce sans se soucier des droits de Dieu et des limites que ce droit impose à l'exercice de la puissance humaine. Quelle plaie faudra-t-il encore après Auschwitz, après le goulag pour rappeler à l'homme qu'il n'est qu'un homme, même lorsqu'il a les pouvoirs d'un dieu ?

La réflexion mérite aussi d'être poursuivie au niveau personnel ou communautaire. Vivons-nous comme des petits dieux qui comptent leur argent, leurs amis, qui règlent leur emploi du temps comme si tout leur appartenait ? L'Écriture nous apprend, lorsque nous comptons les jours de notre semaine, à en mettre un de côté pour honorer Dieu ; elle nous apprend, lorsque nous comptons notre argent, à en mettre de côté pour honorer Dieu. Ce sont de simples gestes, mais ils marquent l'existence. De tels signes nous aident à maintenir dans notre vie ce respect sincère de Dieu qui doit être la marque et la richesse du chrétien.

## ***II. Puisque la faute du dénombrement incombait à David, pourquoi est-ce le peuple qui a été frappé ?***

On peut répondre à cette question par une autre question : si David avait commis une erreur de politique étrangère, qui en aurait subi les conséquences ? David occupe un poste de responsable et toute faute d'un responsable a des conséquences néfastes sur ceux qui dépendent de lui. Il ne s'agit pas là d'une fatalité stupide contre laquelle nous devrions protester. L'individualisme qui nous pousse à dire : « ce que je fais ne regarde que moi ; chacun est libre de ses opinions et responsable de ses actes » nous pousse à nous révolter contre l'idée que nous dépendons en partie des décisions des autres et que nous pourrions subir les conséquences de leurs erreurs. Mais il est clair que cette indépendance totale de l'individu libre de ses actes et qui paierait seul les conséquences de ses erreurs est une vue de l'esprit, une vérité abstraite et pernicieuse qui encourage l'égoïsme et l'irresponsabilité. Nous dépendons les uns des autres ; ce que nous faisons regarde aussi les autres, car les autres subiront aussi les conséquences de nos fautes. Ceci est vrai spécialement de tous ceux qui occupent un poste de responsable, mais s'applique aussi, à un degré moindre, à chacun. Nul n'est à ce point indépendant des autres pour payer seul les conséquences de ses péchés.

Notons que le châtement n'est pas ici une conséquence naturelle de la faute, il est décidé par Dieu. C'est Dieu qui délibérément choisit de faire porter sur le peuple les conséquences de la faute de David mettant ainsi en évidence de manière tragique sa responsabilité de roi. Il n'est pas seulement coupable d'une faute qui mettrait sa propre vie en danger, il est coupable d'une faute qui cause la mort des autres. C'est devant l'ampleur effrayante des conséquences de sa faute que David s'écrie : « c'est moi qui ai péché ! C'est moi qui ai commis la faute ! Mais ce peuple qu'a-t-il fait ? Que ta main soit donc sur moi et sur ma famille ! » (v. 17).

On peut observer déjà que, parmi les trois fléaux proposés, David avait choisi celui qui risquait le moins de l'épargner lui-même. La famine ou la guerre atteignent rarement le roi ; la peste peut l'emporter aussi bien que ses sujets. David ne cherche pas à se soustraire aux conséquences de sa faute. Son cri « c'est moi qui ai péché ! » montre la conscience qu'il a de ses responsabilités, mais il ne permet pas pour autant de contester la cohérence du châtement ; seule la grâce peut détourner le châtement et c'est ce que David obtiendra par la repentance et le sacrifice. Je ne peux pas dire à l'avance : « c'est moi qui pêche, mon péché ne regarde que moi », car Dieu me rappelle ici que mon péché tue les autres. Mais grâce à Dieu, si malheureusement j'ai péché, je peux dire : « c'est moi qui ai péché ! Seigneur, prends pitié de ceux qui en subissent les conséquences. »

## ***III. Pourquoi David est-il jugé coupable d'une faute à laquelle Dieu lui-même l'aurait incité (v. 1) ?***

Remarquons tout d'abord qu'ordonner un recensement n'est pas en soi une faute ; Dieu lui-même avait ordonné à Moïse d'en faire. Disons que c'était une opération délicate présentant certains risques. Inciter David au recensement n'était donc pas l'inciter à pécher. Dieu n'excite pas au mal ; le texte parallèle des Chroniques le souligne en déclarant que c'est Satan qui a incité David à faire le recensement (1 Ch 21.1).

Dieu ne nous incite jamais à mal faire, seul Satan nous tente et désire nous voir tomber. Pourtant le récit du livre de Samuel met en évidence la souveraineté de Dieu. L'Écriture affirme en même temps cette autorité de Dieu sur tous les événements et proclame aussi qu'il ne peut en aucune façon être l'auteur ou le responsable du mal. Tout ceci nous donne un peu le vertige, et il est plus sain d'avoir le vertige que de croire trop vite que tout est très clair et qu'on a tout compris.

Ce vertige ne doit pas nous inspirer de la méfiance à l'égard de Dieu. Une chose est sûre, il est le maître de toutes choses, et ce n'est pas lui qui veut notre perte. Il ne peut être

considéré comme le complice du mal, pourtant le mal existe, et c'est ce qui nous trouble. Et dans ce mal, un phénomène qui concerne ce récit et nous concerne aussi particulièrement : la tentation. Dieu ne tente pas et pourtant il permet la tentation. Tout cela paraît mystérieux, mais il ne nous appartient pas de définir la vérité comme si nous devions l'inventer ; nous devons la percevoir à la lumière de la Bible et comprendre ce qui est utile pour nous. Nous pouvons percevoir ici une chose très utile pour nous et qui sera reprise plus tard par Jésus lorsqu'il nous apprendra à prier « ne nous conduis pas en tentation ».

Si nous appartenons au Christ, Dieu est et reste le maître de notre vie. Lorsque nous sommes tentés, nous ne sommes pas livrés sans défense au pouvoir de Satan. Dieu sait ce qu'il fait, il a en vue notre bien, il veut nous voir triompher du mal. Même un échec comme celui de David peut, par sa grâce, faire place à une bénédiction lorsque cet échec est suivi d'une réelle repentance. Car Dieu se plaît à manifester sa grâce : au lieu même où s'est arrêté l'ange, s'élèvera le temple, signe de la présence de Dieu et qui rappellera sa miséricorde envers David et envers Israël.

Il n'y a pas de fatalité, ou plutôt s'il y a une fatalité du mal, Dieu est le seul qui puisse nous en délivrer, car il est le maître des événements. C'est en croyant en lui, c'est en reconnaissant nos fautes et en recourant à sa grâce que nous échappons à la fatalité. C'est lorsque Dieu se trouve au début et à la fin d'une histoire que cette histoire a son sens.

Tournons nos regards vers le Christ dont la mort et la résurrection nous arrachent à la fatalité et nous ouvrent la perspective de la grâce, de la paix avec Dieu, de la victoire sur le mal.